



Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 8 septembre 2017

Les semaines précédant la rentrée auront vu le nouveau ministre s'épancher dans les médias, soufflant alternativement le chaud avec « *l'école de la confiance* » et le froid avec les caricatures sur la méthode globale et les fondamentaux, pour séduire une opinion publique encline à la nostalgie d'un prétendu « âge d'or » de l'école qui n'a jamais existé. Le ministre entend bien faire avancer son projet libéral pour l'école en opérant des partis-pris sur les apports de la recherche en éducation.

Conscients de l'enjeu, le SNUipp-FSU a, dès sa conférence de presse de rentrée, décliné notre projet pour l'école autour de trois idées fortes : en finir avec le sous-investissement chronique qui pénalise l'école primaire, lutter efficacement contre des inégalités scolaires qui sont avant tout corrélées aux inégalités sociales, faire confiance à la professionnalité des enseignants et améliorer leur formation, leurs conditions de travail et leur reconnaissance.

Détournement de postes impactant le remplacement, les ouvertures, les RASED, réaffectation de postes de plus de maîtres au détriment de ce dispositif pour implanter des CP à 12 en REP+, mise en place d'évaluations de CP contestables sur la forme comme sur le fond, suppression des contrats aidés qui désorganise les écoles, mesures annoncées pour faire payer aux fonctionnaires les restrictions budgétaires... autant d'éléments qui inquiètent et interpellent nos collègues à cette rentrée.

La baisse drastique des contrats aidés dans notre département va fortement impacter l'aide à la direction d'école.

D'ici quelques mois, les directrices et directeurs d'école de la Marne, ne bénéficieront plus de l'aide d'un EVS.

Sans EVS, les directeurs et directrices ne pourront plus assurer de façon efficace :

- l'accueil téléphonique des familles et des partenaires de l'école tous les jours.
- le suivi régulier des courriels.
- un suivi et contrôle efficace des absences (qui peut favoriser la diminution de l'absentéisme dans certains cas)
- les réponses aux diverses enquêtes en temps et en heure.
- la sécurité et la surveillance des entrées et sorties des parents et partenaires sur toute la journée dans le cadre de Vigipirate.

Les directeurs et directrices n'auront plus :

- la possibilité de passer une journée de classe normale et sereine.
- une aide pour des tâches chronophages (préparation des élections de parents, gestion d'Affelnet, la préparation et la diffusion de documents pour les parents...)
- une aide et un accompagnement pour les sorties scolaires quand les parents ne peuvent se rendre disponibles (ce qui arrive souvent).

Il est clair que la priorité devra être donnée aux élèves, aux relations avec les parents et à l'animation de l'équipe.

Pour le SNUipp-FSU, il ne s'agira pas de faire sans. Il s'agira de faire moins.

Face à la gravité de la situation, le SNUipp-FSU appelle tous les enseignants et EVS de l'académie de Reims, travaillant dans le premier degré, à se rassembler le mercredi 13 septembre devant le rectorat. Une audience est demandée à Madame la Rectrice.

Concernant le mouvement départemental des personnels, nous souhaitons que des groupes de travail se mettent rapidement en place afin que le SNUipp-FSU puisse, suite aux critiques qu'il a formulées, faire état de ses propositions concernant l'amélioration des règles et modalités du mouvement, dans un souci d'équité, de transparence et d'efficacité.

Concernant les PES, l'information sur les conditions d'attribution des indemnités a-t-elle bien eu lieu comme cela avait été annoncé, lors de l'accueil de rentrée ?

Nous réitérons pour le mouvement 2018, notre demande de participation aux nominations des stagiaires, même si nous avons conscience que déterminer une date n'est pas aisé.

Lors des comités de suivi des PES de l'année dernière, le SNUipp-FSU avait réclamé plus d'observations en classe pour les jeunes stagiaires. Nous constatons avec satisfaction que notre demande a abouti et nous vous remercions, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de cette démarche qui s'inscrit dans le souci de faire évoluer positivement la formation.

Enfin, le SNUipp-FSU dénonce avec vigueur le traitement indigne du dossier d'un PES qui s'est retrouvé licencié sans en être averti suite, qui plus est, à une erreur du rectorat.

L'intervention du SNUipp-FSU a permis d'obtenir l'annulation de ce licenciement. Si la responsabilité de notre département n'est pas en cause, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'académie, d'attirer l'attention de Madame la Rectrice sur ces dysfonctionnements qui ne doivent pas se reproduire à l'avenir.